

## Que faire en cas d'accident

Conduite à tenir sur le lieu d'un accident et guide pour remplir un rapport d'incident en ligne dans les vingt-quatre heures qui suivent.

Sur le lieu de l'accident	Rapport en ligne
<p><b>1. Sécurité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Coupez le moteur pour éviter d'autres dommages.</li><li>• Allumez les feux de détresse du véhicule.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisez le système de rapport mondial des incidents (en ligne sur <a href="https://incidents.ChurchofJesusChrist.org">incidents.ChurchofJesusChrist.org</a>) pour remplir un rapport d'incident <b>dans les vingt-quatre heures qui suivent l'accident.</b></li><li>• Incluez le numéro complet d'identification du véhicule (VIN) et le numéro de permis tels qu'ils sont indiqués sur le certificat d'immatriculation du véhicule de l'Église.</li><li>• Utilisez les renseignements obtenus sur le lieu de l'accident et notés sur le « Rapport d'accident de la route et formulaire d'échange » pour remplir le rapport en ligne.</li><li>• Scannez et téléversez le « Rapport d'accident de la route et formulaire d'échange » et tous les documents liés à l'accident, (rapport de police, photos du lieu de l'accident et des dommages sur les véhicules, estimation des réparations) sur le système de rapport mondial des incidents, ou remettez-les en main propre ou par courrier à votre superviseur, au coordonnateur des véhicules, ou au coordonnateur de la flotte de l'interrégion.</li></ul>
<p><b>2. Assistance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si une personne est blessée, contactez les services d'urgence. <b>Ne déplacez pas une personne blessée à moins que ce ne soit absolument nécessaire.</b></li><li>• N'apportez que les premiers secours pour lesquels vous avez été officiellement formé.</li></ul>	
<p><b>3. Renseignements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisez le « Rapport d'accident de la route et formulaire d'échange » inclus dans ce paquet pour obtenir les renseignements concernant l'assurance et le conducteur de chaque autre véhicule impliqué dans l'accident. Utilisez également le formulaire pour obtenir les coordonnées des autres personnes impliquées et des témoins.</li><li>• Si possible, prenez des photos de la position des véhicules et des dommages.</li></ul>	
<p><b>4. Notification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Informez les forces de l'ordre.</li><li>• Dans le cadre d'une mission, prévenez la maison ou le bureau de votre mission.</li><li>• Si vous êtes un employé de l'Église, prévenez votre superviseur.</li></ul>	
<p><b>5. Coopération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Collaborez avec les forces de l'ordre et les agents d'assurance représentant l'Église, mais <b>ne reconnaissez pas avoir commis de faute.</b></li></ul>	
<p><b>6. Responsabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ne discutez des circonstances de l'accident avec personne d'autre qu'un officier des forces de l'ordre, l'expert auprès de l'assurance de l'Église et votre superviseur direct.</li><li>• <b>Ne discutez pas des circonstances de l'accident avec un agent d'assurance d'un tiers ni avec un expert mandaté par ce dernier.</b></li></ul>	
	<p><b>Cette enveloppe contient</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>2 exemplaires du formulaire « Rapport d'accident de la route et formulaire d'échange »</li><li>2 exemplaires du formulaire « Condition of Church-Owned Vehicle » (État de véhicule appartenant à l'Église)</li><li>1 document « Auto Body Repair Checklist » (liste de vérification des réparations de carrosserie, si nécessaire)</li><li>La carte d'identification de l'assurance automobile, du contrat en cours (si nécessaire)</li><li>Le certificat d'immatriculation du véhicule</li></ul>

Ne déscellez cette enveloppe que si une partie de son contenu est nécessaire.

Raison de l'ouverture de l'enveloppe : \_\_\_\_\_.

## Vérification du service d'entretien préventif du véhicule

Le calendrier suivant est obligatoire pour les véhicules appartenant à l'Église. Obtenez l'approbation de votre coordonnateur de véhicule pour toutes les réparations suggérées.

Chaque semaine :

- Vérifiez le niveau d'huile.
- Vérifiez la pression des pneus. Gonflez-les à la pression indiquée sur l'étiquette placée sur la tranche de la portière du conducteur ou dans le manuel du propriétaire. **Vérifiez la pression des pneus à froid, non après un long parcours.**
- Lavez le véhicule et passez l'aspirateur à l'intérieur.
- Vérifiez le fonctionnement de toutes les ampoules extérieures, notamment des feux stop, des clignotants, des feux avant, des feux arrière et des feux de détresse.

Une fois par mois :

- Vérifiez le liquide de refroidissement.
- Vérifiez le liquide de direction assistée.
- Vérifiez le liquide de frein.
- Vérifiez les essuie-glaces et remplacez-les s'ils sont usés.
- Vérifiez la pression d'air de la roue de secours. **Ajustez à la pression indiquée sur le pneu.**
- Vérifiez la présence éventuelle d'usures d'alignement.
- Vérifiez la profondeur des sculptures des pneus. Remplacez les pneus dont la profondeur des sculptures fait moins de 1,6 mm.

Lors du fonctionnement du véhicule :

- Faites rapport de l'entrée de fumée dans l'habitacle ou du bruit de l'échappement s'il a changé.
- Faites rapport de vibrations dans le volant, d'une résistance dans la direction, ou d'un jeu dans le volant.
- Faites rapport si votre véhicule tourne légèrement ou s'il tire d'un côté ou de l'autre de la route.
- Faites rapport si vous entendez des bruits étranges ou si vous ressentez que le véhicule tire d'un côté quand on enfonce la pédale de frein.
- Faites rapport de fuites de liquide sous le véhicule.
- Faites rapport de tout fonctionnement ou bruit anormal.
- **Si un voyant d'alerte s'allume, garez le véhicule immédiatement et coupez le moteur. Appelez le coordonnateur des véhicules pour obtenir une assistance.**

Entretien régulier : *Changez l'huile tous les 12 000 km ou selon ce qui est indiqué dans le système de gestion de la flotte.*

### Renseignements sur le véhicule

Numéro d'identification du véhicule (NIV)	Marque	Modèle	Numéro de plaque d'immatriculation	Département/ province ou canton